



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 347

Convention d'installation d'une station pour la mesure de la pollution atmosphérique sur le domaine public de la Commune d'AJACCIO, Place ABBATUCCI.

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

QUALITAIR Corse, association à but non lucratif, agréée par le Ministère de l'Environnement sollicite la Commune d'AJACCIO afin d'installer, mettre en service, exploiter et entretenir une station mesurant les polluants atmosphériques sur le domaine public communal ci-après : Place ABBATUCCI, à l'angle du Cours NAPOLEON et l'Avenue Jean Jérôme LEVIE.

Cette station va permettre de mener à bien l'évaluation de la qualité de l'air sur l'ensemble de la région Corse.

Par ailleurs, ce dispositif présente l'avantage, en premier lieu d'améliorer les connaissances et l'impact des divers polluants sur le plan environnemental et d'autre part de prévenir les risques s'y afférents. A cet effet, QUALITAIR Corse demande la passation d'une convention.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député - Maire à signer la convention d'installation d'une station pour la mesure de la pollution atmosphérique sur le domaine public de la Commune d'AJACCIO, Place ABBATUCCI.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Christian BALZANO, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 septembre 2015,

Considérant, la demande de QUALITAIR Corse d'installer, mettre en service, exploiter et entretenir une station mesurant les polluants atmosphériques sur le domaine public communal, Place ABBATUCCI, à l'angle du Cours NAPOLEON et l'Avenue Jean Jérôme LEVIE, justifiée par la nécessité d'améliorer les connaissances et l'impact des divers polluants sur le plan environnemental et d'autre part de prévenir les risques s'y afférents,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député - Maire à signer la convention d'installation d'une station pour la mesure de la pollution atmosphérique sur le domaine public de la Commune d'AJACCIO, Place ABBATUCCI.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015_347-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

LE DEPUTE-MAIRE

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Laurent MARCANGELI

Laurent Marcangeli